



**CCI ALSACE  
EUROMÉTROPOLE**



**Monsieur le Maire  
Ville de Marckolsheim  
26 rue du Maréchal Foch  
67390 MARCKOLSHEIM**

Dossier suivi par :  
Christine LEMARCHAND  
Tél : 33 (0)3 89 20 20 71  
Courriel : c.lemarchand@alsace.cci.fr  
Objet : Ville de Marckolsheim, modification du PLU

Colmar, le 06 janvier 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 20 décembre 2021, vous avez sollicité l'avis de notre Chambre de Commerce et d'Industrie sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre ville.

Le foncier, et plus particulièrement le foncier économique, devient aujourd'hui une denrée de plus en plus rare, augmentant progressivement la pression sur les terrains concernés par les projets.

La loi Climat & Résilience du mois d'août 2021 accentue ce phénomène et impose un objectif « *zéro artificialisation nette à l'horizon 2050* ». Pour atteindre cet objectif, l'Etat fixe une étape intermédiaire : diminuer par deux le rythme de consommation des espaces naturels agricoles ou forestiers pour 2030.

Force est de constater que les espaces économiques sont souvent détournés de leur vocation première et s'ouvrent vers d'autres occupations de sol (de l'habitat plus particulièrement) au gré des projets de requalification. Le risque est donc de voir disparaître, par petites touches successives et de manière définitive, les réserves de foncier économique.

C'est pourquoi, nous notons avec préoccupation l'évolution de deux anciennes friches industrielles, rue André Maginot et route d'Elsenheim, vers des logements au détriment d'activités économiques.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

**Pascal PFEIFFER  
Directeur Général**